

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Eurolan Color D**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10351/10

Emploi de la substance / de la préparation Chimie de la construction

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Dispersion de résine synthétique

Composants dangereux :

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  Xi; R 36	1 - 2%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  T,  C,  N; R 23/24/25-34-43-50/53	<0,1%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan Color D

(suite de la page 1)

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Après évaporation de l'eau, risque de formation de gaz toxiques dans certaines circonstances, par ex. :

Monoxyde de carbone (CO)

Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan Color D

(suite de la page 2)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS	Désignation de la substance	% Type
	Valeur Unité	
1317-65-3	FILLER CALCAIRE	
VME ()	10 mg/m ³	

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger ni boire

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	caractéristique
Changement d'état	
Point d'ébullition :	100°C (DIN)
Point d'inflammation:	non applicable
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C:	1,35 g/cm ³ (DIN 51757)

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan Color D

(suite de la page 3)

Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	7,0-8,0 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	3,5 %

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Contact avec amines aliphatiques amène à une polymérisation irréversible sous un considérable développement de chaud.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
1317-65-3 FILLER CALCAIRE			
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)	
Polyacrylat			
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
13463-67-7 dioxyde de titane			
Oral	LD50	>10000 mg/kg (rat)	

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.**des yeux :** Effet d'irritation.**Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan Color D

(suite de la page 4)

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :**

Type d'essai	Concentration active	Méthode Evaluation
Polyacrylat		
EC50/48h	>1000 mg/l	(Daphnia magna (großer Wasserfloh))
LC50/96h	>1000 mg/l	(fish)

Remarque : Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**Classe IMDG/GGVmer :**

-

Marine Pollutant:

Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**Classe ICAO/IATA :**

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan Color D

(suite de la page 5)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :


Xi Irritant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Phrases R :

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**